## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE LA CULTURE

Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel

Sous direction de la sécurisation des biens culturels

N°	/DPLE	<b>BCVPC</b>	/MC	
N°	./SDSF	C/DPI	BCVI	PC/MC

Alger	le	:	•••••
-------	----	---	-------

## ATTESTATION D'EXPORTATION

La direction de la protection légale atteste sous la base d'une expertis	e
que:	

Le nom prénom :

Adresse du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le cadre de l'exportation :

Expertise de l'objet à exporter effectuée par :

Fiches techniques des objets :

Photographies obligatoires des objets à exporter.